



## DÉCÈS

Nous avons avisé la communauté par courriel jeudi dernier le 18 août du décès d' Elie Romano Z'L' père de Benjamin Romano Shetihy, nishmato be Gan Eden .  
Au nom de notre Rav et de toute la communauté nus réitérons nos sincères condoléances à la famille Romano.

## Eloul est le début d'une période de clarification

des objectifs de la vie, et de rapprochement de Dieu par Rav Shraga Simmons, rabbin du Grand Rabinat de Jérusalem.

Faisons un retour en arrière. Il y a 3000 ans, dans le désert du Sinaï, Dieu proclama des Dix Commandements, puis les juifs firent le veau d'or. Moïse plaida de toutes ses forces auprès de Dieu pour que la nation juive soit épargnée. Le premier jour du mois d'Eloul, Moïse remonta sur le mont Sinaï, et 40 jours plus tard - le jour de Yom Kippour - il redescendit vers le peuple, tenant les nouvelles Tables dans ses mains.

### Quarante est un nombre qui évoque la purification

Pour nous également, le début du mois d'Eloul constitue le point de départ d'une période de quarante jours, dont le point culminant est le jour le plus Saint de l'année : Yom Kippour. Pourquoi le chiffre quarante ? Quarante est un nombre qui évoque la purification. Le déluge de Noé dura lui aussi quarante jours, et le mikvé - bain rituel de purification - contient quarante mesures d'eau.

Le mois d'Eloul est une opportunité exceptionnelle. Pendant cette période, certains étudient davantage la Torah et font davantage de bonnes actions. Beaucoup procèdent à un examen de conscience quotidien - une comptabilité des pertes et des gains spirituels.

### Rabénou Yits'hak Abohav dans l'ouvrage «Ménorat HaMaor»:

« Toute personne sensée qui est assignée à un procès devant un roi mortel, passera certainement des nuits blanches et des jours entiers à constituer son dossier. Il demandera l'avis de chaque personne qu'il sait être bien informée et qui pourrait l'aider à préparer son dossier. Il sera prêt à de grands efforts pour obtenir un verdict favorable. Ne convient-il pas d'en faire au moins autant, nous qui sommes amenés à être jugés devant le Roi Suprême, le Roi des Rois, le Saint béni soit-il, lorsque outre notre propre personne, ce sont nos enfants et toute notre fortune qui sont en jeu?! »

## HORAIRES DES PRIÈRES

### Vendredi 26 Août 29 Av

|                                            |        |
|--------------------------------------------|--------|
| Chahrit Hodou                              | 07 :00 |
| Allumage                                   | 19 :26 |
| Minha suivi de Arbit                       | 18 :30 |
| <b>Chabbat (Rosh Hodesh Eloul)</b>         |        |
| Chahrit Hodou                              | 09 :00 |
| Shiour                                     | 18 :10 |
| Tehilim - Minha suivie de Séoudat Chlichit | 19 :00 |
| Arbit fin du Chabbat                       | 20 :28 |

### Dimanche (Rosh Hodesh Elloul)

|               |        |
|---------------|--------|
| Chahrit Hodou | 08 :15 |
| Minha / Arvit | 18 :30 |

### Lundi et Jeudi

### Sélihot lundi et jeudi Chahrit à 06 :00

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Minha suivi de Arbit | 18 :30 |
|----------------------|--------|

### Mardi et mercredi

|               |        |
|---------------|--------|
| Chahrit Hodou | 07 :00 |
| Minha/Arbit   | 18 :30 |

### Vendredi 2 septembre 6 Eloul

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Chahrit Hodou        | 07 :00 |
| Allumage             | 19 :13 |
| Minha suivi de Arbit | 18 :30 |

## NAHALOT

### Samedi 30 Av, 27 août

Mazal Bat Zohra Z'L, Tante de Nathalie Arzoiné

### Dimanche 1<sup>er</sup> Eloul, (28 août Rosh Hodesh Eloul)

Haim Maman Z"L, Époux de Annette Maman, Père de Eric et Emanuel Maman

### Lundi 2 Eloul, 29 août

Meir Azoguy Z'L, Oncle de Moshe et Messod Bendayan Z'L

Irma Bat Fortuna Z'L, Mère d'Alain Revah

### Mardi 3 Eloul, 30 août

Tsadik Rabbi Baroukh Ha Cohen ZTsL (Taroudant)

Tsadik Rabbi Khalifa ben Malka ZTsL (Agadir)

### Mercredi 4 Eloul, 31 août

Madeleine Sabbah Z'L, Mère d'Eric Sabbah

### Jeudi 5 Elloul, 1er septembre

Meir Elhaddad Z'L, Père de Saadia Elhaddad

### Vendredi 6 Eloul, 2 septembre

Tsadik Rabbi Moshé Ha Cohen ZTsL (Fès)

Mary Altman Z'L, Mère de Harriet Lebhar

David Abergel Z'L, Père de Judith Guindi

Alice Bat Zohra Z'L, Soeur d'Esther Mouyal et Sultana Barchichat

עץ חיים  
ETZ HAYIM

תשפ"ב



Ḥa Rav Ḥa Dayan Rabbi  
David Raphaël Banon Chlita



Samedi 27 Dimanche 28 août Rosh  
Ḥodesh Elloul

30 Av au 6 Eloul 5782  
27 août au 2 septembre 2022

Parachat RÉE

Livre Dévarim, Deutoronom

Sélihot, lundi et jeudi chahrit à

06 :00



## PARACHAT RÉÈ – Comment et pourquoi faut-il donner la

**Tsedaka ? Par Rav  
David R. Banon Chlita**

*Reprise du 11 août 2018*

Un philosophe demanda à Rabban Gamliel: "Votre Torah vous ordonne de donner encore et encore, sans craindre de compromettre votre sécurité financière. Une telle crainte n'est-elle pas naturelle? Comment peut-on donner son argent sans penser qu'on aurait peut-être dû le mettre de côté pour les mauvais jours?"

Rabban Gamliel s'enquit alors: "Si on te demandait de faire un prêt, accepterais-tu?"

"Cela dépend à qui, " répondit le philosophe. "S'il s'agissait d'un inconnu, j'aurais peur de perdre mon argent. "

"Et si celui qui demande avait des garants?" demanda Rabban Gamliel.

"Eh bien, si j'étais sûr qu'on peut leur faire confiance, je serais d'accord, " répondit le philosophe.

"Permets-moi de te demander encore: "Et s'il te proposait pour garant le chef du gouvernement, qu'en penserais-tu?"

"Je n'hésiterais certainement pas à lui prêter de l'argent, car je serais pleinement assuré de recouvrer mes fonds, " dit le philosophe.

Rabban Gamliel lui expliqua alors: "Lorsque l'on donne la tsedaka, on consent un prêt dont le Créateur de l'Univers se porte garant. L'Ecriture affirme: "Celui qui donne de bon cœur au pauvre fait, si l'on peut parler ainsi, un prêt à D.ieu, Qui rendra tout ce qui est dû. " (D.ieu remboursera au bienfaiteur dans ce monde-ci en lui rendant le montant du prêt, et lui gardera sa pleine récompense pour le Monde à Venir). Nul n'est plus digne de confiance que le Créateur; puisqu'il promet de rendre l'argent au donateur, comment pourrait-on encore hésiter à donner la tsedaka? "

*Voici d'autres lois concernant le don de tsedaka:*

- Si l'on a des membres de notre famille qui sont pauvres, il faut les aider en priorité. En second viennent les voisins pauvres, puis les pauvres de la ville où l'on habite. Si l'on a le choix entre les pauvres d'une autre ville et des pauvres en Erets Israël, ceux d'Erets Israël ont priorité.

- La mitsva de tsedaka comprend l'argent comme la nourriture.

- Si un pauvre demande la charité afin de se vêtir, il est permis de faire une enquête pour savoir si sa requête est justifiée.

Mais s'il la demande afin de se nourrir, nous devons lui faire un don immédiatement.

- La tsedaka doit être donnée d'une manière amicale, accompagnée de paroles encourageantes. Celui qui donne avec mauvaise humeur, même si son don est important, perd le mérite qui lui est attaché.

- L'accomplissement optimal de la mitsva consiste à ce que le donateur ne connaisse pas l'identité du récipiendaire et inversement, (ce qui évite à ce dernier d'être embarrassé). Dans un tel cas, bien entendu, il est nécessaire de s'assurer que le collecteur est digne de confiance, qu'il connaît personnellement les parties en cause, et veillera à ce que l'argent de la tsedaka parvienne à ceux auxquels il est destiné.

- La plus grande tsedaka consiste à permettre à un Juif de ne pas devoir y recourir. S'il peut lui trouver un emploi qui lui convienne, s'associer avec lui, ou lui prêter de l'argent afin de lui permettre de devenir indépendant financièrement, le donateur accomplit le meilleur acte de tsedaka.

- Quel usage doit-on faire de sa contribution personnelle à la tsedaka? On doit l'affecter en premier lieu aux personnes nécessiteuses qui œuvrent à l'étude de la Torah. De même que les ma'asserot (dîmes) d'antan étaient destinés à soutenir les Cohanim et les Lévites qui servaient dans le Temple, nous devrions prélever le dixième de nos gains pour les disciples de la Torah qui sont dans le besoin.

- En ce qui concerne la charité matérielle, la loi stipule que le pauvre a aussi l'obligation [de donner], car même la personne la plus nécessiteuse peut trouver un moyen d'aider un autre pauvre.<sup>6</sup> La même chose s'applique à la charité spirituelle. Il n'existe pas dans le peuple d'Israël

d'homme ou de femme qui ne puisse, d'une manière ou d'une autre, influencer son prochain juif et le rapprocher de la crainte du Ciel, de la Torah et des mitsvot.

- Dans le même esprit, le Rabbi citait souvent la merveilleuse parole 'hassidique : « Si tu ne connais que aleph (la première lettre de l'alphabet hébreu), enseigne aleph ! »

Trois actions ont le pouvoir d'abolir les décrets célestes :

1) La techouva ou repentir

2) La tsedaka ou dons aux nécessiteux

3) Les prières

## HAFTARA RÉE, par Rav Mendel Dubov

La haftarah de Re'eh est la troisième des "sept haftarot de consolation".<sup>1</sup> Elle commence par des prophéties d'abondance physique et spirituelle à l'époque du Machia'h. Les versets parlent en termes incroyables des pierres précieuses de toutes sortes qui serviront tout simplement de matériaux de construction. Que cela soit signifié littéralement ou non, l'intention est claire, ce luxe sans fin prévaudra à ce moment-là. La paix et la tranquillité régneront, et les enfants d'Israël recevront beaucoup de sagesse dans la connaissance de D.ieu.

Tout cela se fera par la charité et les bonnes actions. Le maintien d'un mode de vie juste assurera la protection et la sécurité de tout adversaire. Dans les temps à venir, le Tout-Puissant conclura une alliance éternelle avec son peuple. L'emprise juste du roi Machia'h sera sur le monde entier, et ils rendront à leur tour hommage au peuple juif.

Le prophète appelle les gens à se consacrer à l'étude de la Torah. Il compare la Torah à l'eau, au vin et au lait. La Torah est comparée au vin, car tout comme le vin « réjouit le cœur »,<sup>2</sup> la Torah apporte joie et joie à une personne. Il est également comparé au lait, car tout comme le lait soutient le corps d'un enfant et l'aide à grandir, la Torah soutient et renforce l'âme du Juif.<sup>3</sup>